

Arrondissement de
Metz



Commune
de
SERVIGNY-LÈS-SAINTE-BARBE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Mars 2021

Sous la présidence de
Monsieur Joël SIMON
Maire

Le quatre mars de l'an deux mille vingt et un, à vingt heures le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 28/02/2021
Date d'affichage CR : 09/03/2020

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 10
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de pouvoir : 1

Etaient présents :

Monsieur d'ORANGE Xavier
Madame GUERCHOUX Nadine
Monsieur JEANDEL Francis
Madame PETER Ausilia
Monsieur TOURCHER Hugo
Monsieur LOMANTO Joseph
Monsieur PETITDIDIER Christophe
Madame VENON Christel
Madame SIMON Nadia

Etait absente :

Mme AÏT-BRAHAM Dalila, Conseillère, donne
procuration à Joël SIMON pour la représenter.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la COVID-19,
Vu la loi N°2020-1379, et notamment les articles I, II et III de l'article 6, la séance se tiendra
sans public.

Madame PETER Ausilia est élue secrétaire de séance.

Début de la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance du 21 janvier 2021 ;
- Décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis le dernier conseil municipal du 21 janvier 2021 ; détail des dépenses :

DATE	OBJET	Société	Montant TTC	Service
C.15/12/2020	1ère échéance 15/04/2021	SDIS DE MOSELLE	2019.00	EXPLOITATION
C.15/12/2020	2ème échéance 15/08/2021	SDIS DE MOSELLE	2019.00	EXPLOITATION
C.15/12/2020	3ème échéance 15/11/2021	SDIS DE MOSELLE	2016.91	EXPLOITATION
F.31/12/2020	C/Assurance Multi-Risques Collectivité	GROUPAMA	4 833.49	EXPLOITATION
F.31/12/2020	C/Assurance Tracteur ISEKI	GROUPAMA	308.90	EXPLOITATION
F.31/12/2020	C/Assurance Tondeuse DEWE	GROUPAMA	94.66	EXPLOITATION
F.31/12/2020	C/Assurance- CUB CADET	GROUPAMA	89.24	EXPLOITATION
F.01/01/2021	Kit de haies	CHASSE & TERRITOIRES	250.00	EXPLOITATION
F.04/01/2021	Copieur	A4 A3BUREAUTIQUE	644.40	ADMINISTRATIF
F.04/01/2021	Adhésion Conseil National	CNVVF – Villages Fleuris	50.00	EXPLOITATION
F.04/01/2021	Abonnement	LA VIE COMMUNALE	121.40	ADMINISTRATIF
F.12/01/2021	Internet – Téléphone - Fibre	ORANGE OPEN PRO	228.00	EXPLOITATION
F.14/01/2021	Cartes - Cadeaux - Concours	SEVE - VERTUG	500.00	EXPLOITATION
F.20/01/2021	Maintenance/Entretien – C/Vérification	BCM FOUFRE	263.41	EXPLOITATION
T.21/01/2021	Travaux Décembre	CDC HAUT CHEMIN	388.50	EXPLOITATION
F.28/01/2021	Produits d'entretien	CORA METZ TECHNOPOLE	61.57	EXPLOITATION
F.29/01/2021	Nettoyage Mairie	TRAVAILLER EN MOSELLE	187.20	EXPLOITATION
P.31/01/2021	Prél Préfecture de la Moselle	FNGIR	2984.00	EXPLOITATION
F.01/02/2021	Fournitures diverses Ent	BRICO DEPOT	123.90	EXPLOITATION
F.01/02/2021	C/Assurance Statuaire	GRAS SAVOYE BERGER SIMON	1137.57	EXPLOITATION
F.01/02/2021	C/Assurance Statuaire	GRAS SAVOYE BERGER SIMON	178.48	EXPLOITATION
F.02/02/2021	Echéance location Copieur	A4 A3BUREAUTIQUE	519.74	ADMINISTRATIF
F.05/02/2021	Petits Matériels	LEROY MERLIN	175.15	EXPLOITATION
F.08/02/2021	Redevance OM – 1/9 au 31/12/2020	CCHCPP	199.44	EXPLOITATION
F.08/02/2021	Abonnement Pack OPTIMA	COSOLUCE	1184.56	ADMINISTRATIF
F.11/02/2021	Internet – Téléphone - Fibre	ORANGE OPEN PRO	228.00	EXPLOITATION
F.15/02/2021	Eclairage Public + Mairie Foyer	UEM	2868.66	EXPLOITATION
T.18/02/2021	Paie à façon 2ème trimestre 2020	CCHCPP	45.00	ADMINISTRATIF
T.18/02/2021	Paie à façon 2ème trimestre 2020	CCHCPP	45.00	ADMINISTRATIF

(F – Facture T – Titre C – Contribution)

DCM N°08/2021 : CONVENTION CGFPT57 RISQUES ET PREVOYANCE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 05/2021 PORTANT SUR LE COÛT NET

Le Maire informe le Conseil d'une modification à effectuer sur la DCM 05/2021, à savoir :

Vu que la convention prévoit que la participation mensuelle par agent ne peut être inférieure à 5€ net,

Vu la délibération n° 05/2021 du 21 janvier 2021 avec une participation de la collectivité fixée 5€ brut ;

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE, à l'unanimité, de procéder à la rectification de ladite délibération en fixant la participation financière mensuelle par agent à 5€ net.

DCM 09/2021 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Placé sous la présidence de Monsieur Xavier d'ORANGE, Premier adjoint, le Conseil Municipal entend la présentation des comptes 2020, élaboré par Monsieur Le Maire.

Le Compte Administratif 2020 détaillé ci-dessous est **adopté**, hors la présence de Monsieur le Maire, par :

- **neuf voix « pour »**
- **zéro « contre »**
- **une « abstention »**

Dépenses de Fonctionnement	255 915.15 €
Recettes de Fonctionnement	283 664.24 €
Dépenses d'Investissement	45 277.05 €
Recettes d'Investissement	22 812.26 €

Retour de Monsieur Le Maire ;

DCM N° 10/2021 : COMPTE DE GESTION 2020.

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion du Comptable Municipal pour 2020.

Le Compte de Gestion de Monsieur le Percepteur de Vigy n'appelant aucune réserve ni contestation **est adopté à l'unanimité.**

DCM 11/2021 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **143 944.77 €** (cent quarante trois mille neuf cent quarante quatre Euros et soixante dix sept centimes),

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 27 749.09 €
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 116 195.68 €
C) RESULTAT A AFFECTER	+ 143 944.77 €
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT Déficit (besoin de financement) Excédent (excédent de financement)	- 15 386.18 €
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT Besoin de financement Excédent de financement	- 13 610.60 €
F) BESOIN DE FINANCEMENT	28 996.78 €
<u>DECISION D'AFFECTATION</u>	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement	28 996.78 €
2- Report en fonctionnement R 002	114 947.99 €

DCM N°12/2021 : RETROCESSION DE TERRAIN.

Sortie du Conseil Municipal de Madame VENON Christelle.

Sur présentation de Monsieur Le maire,

Vu les sollicitations de CU puis de Permis de construire, sur les parcelles constructibles du Chemin de Metz,

Vu les délibérations antérieures concernant la rétrocession à la commune d'une bande de terrain de 04 mètres de profondeur le long de ladite chaussée afin d'y aménager un dispositif de sécurité (trottoirs et éclairage public) et un espace paysager,

Vu le Plan Local d'Urbanisme adopté le 04 mai 2012, et en particulier les dispositifs concernant les espaces dédiés aux voies piétonne et/ou cycliste,

Vu les frais d'arpentage à la charge de la commune pour ces terrains,

Le Conseil Municipal, hors la présence de Madame VENON, et après en avoir délibéré par :

- **dix voix « pour »**

ADOpte le dispositif de rétrocession de cette bande, avec une valeur définie par les lois et/ou règlements en vigueur au moment de ladite rétrocession, sur toutes les parcelles encore constructibles.

Retour de Madame Christelle VENON.

DCM N° 13/2021 : ADHESION DISPOSITIF PAYFIP.

Sur présentation de Monsieur Le maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L1611-5-1

Vu l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment son article 9 ;

Vu le décret n° 2018-689 du 1er août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne

Considérant l'obligation de toutes les collectivités de proposer une offre de paiement dématérialisé pour le règlement des factures à l'horizon 2022

Considérant que cette offre de paiement dématérialisé implique une adhésion au dispositif PAYFIP, service de paiement en ligne par carte bancaire ou par prélèvement et la signature d'une convention d'adhésion avec la DGFIP

Après délibération, Le Conseil municipal, à l'**unanimité** ;

Vote pour l'adhésion au dispositif PAYFIP et **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour ce faire.

Les frais de paiements par carte bancaire seront supportés par la collectivité. Le paiement par prélèvement n'est pas facturé.

Information :

Pour l'année 2020, les frais de paiements par carte bancaire étaient facturés 0,25 % du montant de l'opération + 0,05 € par transaction

DCM N° 14/2021 : INSTITUTION DE LA CCAF.

Vu la demande des exploitants agricoles, à savoir Messieurs SAR Christophe, WATIER Jean-Marie pour la SCEA LES CORBELS et COLLIN Maurice, quant à engager une procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental sur le territoire de la Commune de SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE ;

Vu la réunion de présentation de la procédure d'aménagement foncier par les services du Département de la Moselle le 17 février 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

- **deux voix « pour »**,
- **quatre « abstentions »**
- **cinq voix « contre »**

DECIDE de ne pas demander l'institution d'une Commission Communale d'Aménagement Foncier.

9 - DIVERS :

- 9.1 – Droit de préemption

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'avis de la Commission Urbanisme il n'avait pas été appliqué de droit de préemption urbain lors de la vente d'un bien situé rue Principale.

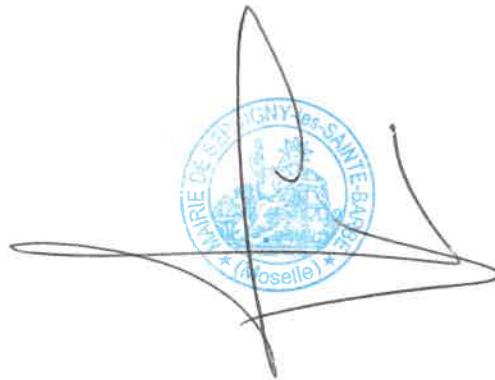
- 9.2 - Suivi de dossier Biodiversité, réouverture ruisseau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la forte période de pluviométrie l'étude des EP (Eaux Pluviales) sur le secteur de réouverture du ruisseau a été reportée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20 (vingt deux heures et vingt minutes) et arrêtée à sept délibérations du n° 08/2021 au n° 14/2021.

Pour extrait conforme
Servigny lès Sainte Barbe, le 09 mars 2021

Joël SIMON, Maire

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SERVIGNY-LÈS-SAINTE-BARBE' around the top edge and 'Moselle' at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a building or tower.